

PRÉFÈTE D'EURE ET LOIR

ARRETÉ

Fixant la composition de la Commission Départementale de l'Emploi, de l'Insertion ainsi que la composition de ses formations spécialisées

La Préfète du département d'Eure et Loir,

Officier de la légion d'honneur

Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu l'ordonnance N° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ratifiée le 9 décembre 2004 ;

Vu l'ordonnance N° 2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives aux simplifications des commissions administratives ratifiée le 26 juillet 2007 ;

Vu le décret N° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret N° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2016-531 du 27 avril 2016 relatif à l'insertion par l'activité économique en milieu pénitentiaire ;

Vu les articles R 5112-11 à R 5112-18 du code du travail, relatifs à la composition de la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion (CoDEI), du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE), de la Commission Départementale de l'Emploi (CoDE) ;

Vu les courriers de la DIRECCTE en date du 16 mai 2017 demandant aux organisations figurant au présent arrêté qu'elles désignent pour le 30 juin 2017 au plus tard leurs représentants à la Commission Départementale de l'Emploi et l'Insertion ainsi que -le cas échéant- aux commissions spécialisées précitées ;

Vu les courriers de relance en recommandé avec demande d'accusé de réception de la DIRECCTE en date du 2 août 2017 demandant aux organisations n'ayant pas répondu pour la date limite précitée de désigner leurs représentants pour le 31 août au plus tard ;

Considérant l'absence de réponse des organisations CFTC et CGT dans les délais impartis ;

Considérant le caractère urgent, indispensable à réunir et consulter le CDIAE ainsi que la CoDE, la consultation de ces commissions constituant un préalable à toute décision administrative ou à certains conventionnements de l'Etat ;

Considérant qu'une seconde relance des organisations précitées serait préjudiciable à la continuité de service que doit assurer l'Etat ;

Considérant que ces organisations ne perdent pas la capacité de désigner leurs membres à tout moment dans la cadre de la durée de mandature fixée par le présent arrêté ;

ARRETE

Article 1^{er} :

I - LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION, présidée par Madame La Préfète ou son représentant comprend 6 collèges composés comme suit :

I - LES REPRESENTANTS DE L'ETAT

- Le Directeur de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Centre Val de Loire ou son représentant,
- Le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant,
- Le Directeur régional de Pôle Emploi ou son représentant,
- Le Directeur départemental des finances publiques ou son représentant

II - LES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Représentants du Conseil Régional

Titulaire
Monsieur Harold HUWART

Suppléant
Madame Estelle COCHARD

- Représentants du Conseil Départemental

Titulaire
Madame Pascale de SOUANCE

Suppléant
Monsieur Gérard SOURISSEAU

- Représentants des Communes

Titulaire
Monsieur Loïc BARBIER
Commune de BREZOLLES

Suppléant
Monsieur Alain BELLAMY
Commune de CLEVILLIERS

III - LES REPRESENTANTS DES CHAMBRES CONSULAIRES

- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir

Titulaire
Monsieur Laurent PETIT

Suppléant

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir

Titulaire

Madame Stéphanie FROGER

Suppléant

Madame Chloé CHARTIER

- Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir

Titulaire

Madame Soline LAGNEAU

Suppléant

Monsieur Jean MICHEL GOUACHE

IV - LES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET INTERPROFESSIONNELLES D'EMPLOYEURS

- MEDEF

Titulaire

Monsieur Alexandre PENNAZIO

Suppléant

Madame Sophie PUJALTE-PAYRE

- UIMM

Titulaire

Madame Nathalie RODERIGUE

Suppléant

Madame Gisèle FILLON

- U2P

Titulaire

Monsieur Bernard MOUNE

Suppléant

Madame Cécile MELAINE

- FDSEA

Titulaire

Monsieur Pierre PELTIER

Suppléant

Monsieur Pascal LAYA

- CPME

Titulaire

Monsieur Philippe BRUNEL

Suppléant

V - LES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES

- CGT

Titulaire

Suppléant

- CFDT

Titulaire
Monsieur Eric FRAIPONT

Suppléant
Monsieur Frédéric NORGUET

- FO

Titulaire
Monsieur Pierre GIGOU

Suppléant
Monsieur Eric JARRY

- CFTC

Titulaire

Suppléant

- CFE-CGC

Titulaire
Monsieur Dominique CHOLLET

Suppléant
Madame Marie YASTCHENKOFF

VI - LES PERSONNES QUALIFIEES DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE LA CREATION D'ENTREPRISE

- Initiative Eure et Loir

Titulaire
Monsieur Emmanuel PARAGOT

Suppléant
Monsieur Olivier PETRUS

Au sein de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion sont instituées deux formations spécialisées compétentes respectivement dans le domaine de l'emploi et dans le domaine de l'insertion par l'activité économique.



II - LA FORMATION COMPETENTE DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI, présidée par Madame la Préfète ou son représentant est composée comme suit:

1 - LES REPRESENTANTS DE L'ETAT

- Deux représentants de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Centre Val de Loire dont un représentant compétent dans le domaine du développement industriel,
- Le Directeur départemental des territoires ou son représentant,
- Le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant,
- Le Directeur régional de Pôle Emploi ou son représentant

2 LES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET INTERPROFESSIONNELLES D'EMPLOYEURS

- MEDEF

Titulaire
Monsieur Alexandre PENNAZIO

Suppléant
Madame Sophie PUJALTE-PAYRE

- FDSEA

Titulaire
Monsieur Pierre PELTIER

Suppléant
Monsieur Pascal LAYA

- UIMM

Titulaire
Madame Nathalie RODERIGUE

Suppléant
Madame Gisèle FILLON

- U2P

Titulaire
Monsieur Bernard MOUNE

Suppléant
Madame Cécile MELAINE

- CPME

Titulaire
Monsieur Philippe BRUNEL

Suppléant

3 - LES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES

- CGT

Titulaire

Suppléant

- CFDT

Titulaire
Monsieur Eric FRAIPONT

Suppléant
Monsieur Frédéric NORGUET

- FO

Titulaire
Monsieur Pierre GIGOU

Suppléant
Monsieur Eric JARRY

- CFTC

Titulaire

Suppléant

- CFE-CGC

Titulaire

Madame Marie YASTCHENKOFF

Suppléant

Monsieur Dominique CHOLLET



III - LA FORMATION COMPETENTE EN MATIERE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE intitulée "conseil départemental de l'insertion par l'activité économique", présidée par Madame la préfète ou son représentant est composée comme suit :

1 - LES REPRESENTANTS DE L'ETAT

- Le Directeur de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Centre Val de Loire ou son représentant,
- Le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant,
- Le Directeur régional des services pénitentiaires, ou son représentant,
- Le Directeur régional de Pôle Emploi, ou son représentant,

2 - LES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Représentants du Conseil Régional

Titulaire

Monsieur Harold HUWART

Suppléant

Madame Estelle COCHARD

- Représentants du Conseil Départemental

Titulaire

Madame Pascale de SOUANCE

Suppléant

Monsieur Gérard SOURISSEAU

- Représentants des Communes

Titulaire

Monsieur Loïc BARBIER
Commune de BREZOLLES

Suppléant

Monsieur Alain BELLAMY
Commune de CLEVILLIERS

3 - LES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET INTERPROFESSIONNELLES D'EMPLOYEURS

- **MEDEF**

Titulaire

Monsieur Alexandre PENNAZIO

Suppléant

Madame Sophie PUJALTE-PAYRE

- **FDSEA**

Titulaire

Monsieur Pierre PELTIER

Suppléant

Monsieur Pascal LAYA

- **CPME**

Monsieur Philippe BRUNEL

Titulaire

4 - LES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES

- **CGT**

Titulaire

Suppléant

- **CFDT**

Titulaire

Monsieur Eric FRAIPONT

Suppléant

Monsieur Frédéric NORGUET

- **FO**

Titulaire

Monsieur Pierre GIGOU

Suppléant

Monsieur Eric JARRY

5 - LES REPRESENTANTS DU SECTEUR DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

- **FEI**

Titulaire

Monsieur Marc DAGUENET

Suppléant

Madame Laurence EDMEADS

- **CNLRQ**

Titulaire

Monsieur Bernard MONTGUILLON

Suppléant

Madame Cathy CHENU

- COORACE

Titulaire

Madame Carine LELOUREC

Suppléant

Monsieur Laurent BUSOLINI

- GROUPEMENT SIAE 28

Titulaire

Madame Claire GENOVA

Suppléant

Madame Michèle LASNE

- FNARS Centre Val de Loire

Titulaire

Monsieur Thierry MARTINEZ

Suppléant

Monsieur José PIRES DIEZ

ARTICLE 2

Le mandat des membres des commissions instituées à l'article 1 du présent arrêté expire le 14 septembre 2020

ARTICLE 3

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, M. le Directeur de l'Unité territoriale d'Eure et Loir de la DIRECCTE Centre Val de Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Chartres le 15 septembre 2017

La préfète



Sophie BROCAS